



PORTABLE À L'ÉCOLE : DES DÉPUTÉS DÉCONNECTÉS

Le SNALC-FGAF dénonce le projet de loi sur l'interdiction du téléphone portable tel que présenté en première lecture. Nous sommes ici loin de l'objectif annoncé par le ministre, qui était d'interdire l'usage du téléphone.

Ce projet, s'il est adopté en l'état, autorisera l'utilisation du téléphone portable au sein des établissements pour un usage pédagogique, mais sans préciser le cadre et sans que l'autorisation préalable de l'enseignant ne soit requise.

Pire, cette autorisation du téléphone sera valable dans d'autres cadres et lieux, selon le bon vouloir des établissements. Quel est l'intérêt de vouloir mettre en place une loi pour tous sans donner un cadrage national en faisant, de surcroît, peser une lourde responsabilité sur les écoles et collèges à travers leurs règlements intérieurs ? Cela laisse croire à l'impossibilité d'une règle commune à l'Éducation nationale. Or, pour le SNALC, l'Éducation nationale a justement besoin de règles communes.

Pire, nous sommes effarés par l'amendement (2), déposé par plusieurs députés du groupe LREM qui propose d'étendre la loi aux « membres de la communauté éducative », et non plus seulement aux élèves. Au nom de l'exemplarité, on infantilise et on décrédibilise toujours plus les personnels. En les mettant sur un pied d'égalité avec les élèves, on écorche un peu plus l'autorité et la dignité de ceux qui œuvrent, chaque jour, pour la réussite de ces derniers.

Pour le **SNALC**, il est urgent de revenir à la raison, et de réécrire ce projet totalement incohérent.

Paris, le 07 juin 2018